



association luxembourg
alzheimer

RÈGLEMENT D'ORDRE INTERNE
MAISON DE SÉJOUR ET DE SOINS
„BEIM GOLDKNAPP“



AIDE ET ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL DANS LA VIE AVEC LA DÉMENCE

SOMMAIRE

Préface

1. Heures d'ouverture
2. Services de la maison
3. Hôtellerie
4. Services supplémentaires
5. Visiteurs
6. La chambre du résident
7. Argent de poche
8. Offres et informations supplémentaires

Contacts

Au nom du conseil d'administration, de la direction et du personnel de la Maison de séjour et de soins „Beim Goldknapp“, nous vous souhaitons la bienvenue dans votre nouvelle résidence.

PRÉFACE



Denis Mancini
Directeur opérationnel

Michèle Halsdorf
Chargée de direction
„Beim Goldknapp“

Notre premier objectif est d'offrir à nos résidents une structure spécifiquement adaptée aux besoins qu'impose la prise en charge des personnes souffrant d'une démence. Nous nous efforçons de créer une atmosphère conviviale permettant au résident de retrouver une ambiance familiale similaire à celle qu'il a connue à la maison. Le résident peut participer activement au déroulement de la vie quotidienne, qui a lieu en grande partie dans les pièces communes de nos unités de vie. Afin de respecter et de préserver l'autonomie du résident, il est libre de prendre lui-même, dans la mesure du possible, certaines décisions.

Les besoins spécifiques de nos résidents déterminent au quotidien le rythme et l'organisation de la vie au sein de notre Maison de séjour et de soins.

Le plan de prise en charge individuel, qui est établi à l'arrivée du résident dans la maison, est actualisé et réévalué à intervalles réguliers. Cette prise en charge se base sur un concept holistique, biopsychosocial.

Là place l'individu au centre de ses préoccupations. Afin de pouvoir répondre aux besoins spécifiques de chaque résident, nous axons la prise en charge sur différentes approches : le travail de réminiscence ou biographique, la musique, les activités ménagères, les chiens d'assistance, les activités physiques, la stimulation basale, la célébration des anniversaires et des fêtes traditionnelles...

La vie dans les unités de vie permet à nos résidents de vivre dans un cadre familial, chaleureux et respectueux. Les résidents peuvent participer à toutes les activités et ils peuvent profiter de tous les services offerts. Afin de garantir une prise en charge optimale, nous tenons à avoir un échange régulier avec les résidents et leur entourage.

Tous les soins et activités d'encadrement et d'appui prodigués aux résidents sont exécutés selon les directives de l'assurance dépendance.

Nous vous souhaitons un agréable séjour chez nous.

1. HEURES D'OUVERTURE

La Maison de séjour et de soins „Beim Goldknapp“ est accessible à tout moment. Vous pouvez nous joindre par la rue „Gruefwee“. L'entrée principale est ouverte aux heures suivantes :

lundi-vendredi : 7 h 30 - 19 h 00

samedi, dimanche et jours fériés : 8 h 00 - 20 h 00

L'accueil se situe dans le hall d'entrée. Le personnel de l'accueil se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

A partir de l'entrée principale, vous accédez :

- au salon de coiffure*,
- au restaurant*,
- à la salle de fête (programme disponible à l'accueil),
- à la salle multifonctions,
- aux unités de vie,
- à l'ascenseur menant à l'unité de vie „Oase“,
- à la direction,
- au bureau du responsable du département soins,
- au bureau du responsable du coordinateur encadrement,
- au service social et coordination,
- au service psychosocial,
- au service thérapeutique,
- au bureau du chef de service hôtellerie,
- au bureau du chef de service technique.

* Veuillez consulter le panneau avec les heures d'ouverture.

2. SERVICES DE LA MAISON

Direction

La chargée de direction de la Maison de séjour et de soins „Beim Goldknapp“ ou le directeur opérationnel sont à votre disposition pour toutes vos questions pendant les heures de bureau. Vous pouvez les contacter à tout moment pour prendre rendez-vous. Après un séjour d'au moins 2 mois dans notre Maison de séjour et de soins, nous vous invitons à un entretien d'évaluation avec la chargée de direction et le responsable de l'unité de vie en question.

Services administratifs

Accueil

Le résident doit signaler à l'accueil chaque sortie, conséquemment chaque retour. Pour des raisons de sécurité, les portes vers l'extérieur sont fermées quand l'accueil n'est pas occupé. Il suffit d'appuyer sur la sonnette pour accéder à tout moment au bâtiment.

Comptabilité, facturation et administration du personnel

Ces différents services sont regroupés à l'administration de l'Association Luxembourg Alzheimer à Bertrange.

Soins/Encadrement

Conformément à notre philosophie, notre concept de prise en charge se base sur différentes approches regroupant à la fois le domaine des soins et le domaine de l'encadrement. Nous proposons à nos résidents un large éventail d'activités : des activités de la vie courante, des activités en groupe, des activités individuelles, des loisirs... Pour les deux domaines, soins et encadrement, une personne de contact est à la disposition de chaque résident.

Les équipes des unités de vie

Les équipes des unités de vie sont multiprofessionnelles et elles sont composées d'éducateurs, d'infirmiers, d'aides-soignants, d'aides socio-familiales et d'aides ménagères.

Le responsable unité de vie doit veiller au bon fonctionnement de chaque unité de vie. Cette tâche comprend la prise en charge des résidents, la gestion de l'équipe et la coordination des différents intervenants. Tout comme l'équipe d'accompagnement de référence, le responsable fait partie des personnes de contact pour les familles et les proches.

Cette collaboration pluridisciplinaire nous permet de répondre de la meilleure façon possible aux besoins des personnes atteintes d'une démence et de garantir un encadrement individuel et hautement qualitatif à chacun des résidents.

Respect mutuel

Vous pouvez vous attendre à ce que le personnel de la maison de séjour et de soins vous accueille avec professionnalisme, compétence et amabilité. Dans les échanges avec les personnes concernées, il s'agit de créer une atmosphère respectueuse avec les proches et l'environnement social et d'interagir respectueusement avec toutes les parties.

Confidentialité

Tous les employés de l'ala sont tenus de garder le secret professionnel en ce qui concerne la maladie des résidents et leur situation personnelle et économique. Ils ne peuvent pas transmettre de renseignements à de tierces personnes. Les exceptions à l'obligation du secret professionnel n'existent que dans la mesure où elles sont ordonnées par la loi ou par l'autorité compétente dans un cas particulier ou si le résident a désigné une personne de confiance qui peut donner des renseignements.

Pourboire

Les employés de l'ala ne sont pas autorisés à recevoir des cadeaux ou des pourboires de la part des résidents. Les membres de la famille ont néanmoins la possibilité de donner au responsable d'équipe un pourboire qui profitera à tous les membres de cette équipe. Il est également possible de faire un don à l'ala ou à la Fondation Alzheimer.

Le système d'accompagnement référentiel (RBT)

L'équipe d'accompagnement référentiel joue un rôle primordial dans la communication et l'encadrement du résident, de son entourage familial et du personnel de la Maison de séjour et de soins „Beim Goldknapp“. Son objectif est de simplifier le contact et l'échange avec les membres de la famille du résident et d'améliorer tant la satisfaction des proches que celle des collaborateurs.

Le système d'accompagnement référentiel se compose d'équipes d'accompagnement référentiel.

Chaque équipe d'accompagnement référentiel se compose d'un référent principal (l'infirmier), d'un référent soins (l'aide-soignant) et d'un référent encadrement (l'éducateur). En général, une équipe d'accompagnement référentiel se voit attribuer 6 résidents de deux unités de vie différentes. Le responsable de l'unité de vie (RUV) détermine la composition des équipes, conformément aux critères indiqués. Il accompagne et contrôle la mise en œuvre du système d'accompagnement référentiel.

Service psychologique

L'emménagement dans une Maison de séjour et de soins représente souvent un défi pour les personnes concernées ainsi que pour leurs proches. Notre service psychologique est à votre disposition pour vous soutenir. Au centre de nos préoccupations se trouvent la personne et son bien-être. Notre objectif consiste à améliorer la qualité de vie de nos résidents et à promouvoir leurs relations sociales.

Lorsque certaines situations paraissent insurmontables, il peut s'avérer utile de discuter avec un professionnel afin de trouver des solutions.

Nous proposons une prise en charge individuelle et des groupes de parole pour les personnes concernées ainsi que pour leur entourage. Vous trouverez davantage d'informations sur nos différents cours sur notre site : www.alzheimer.lu.

Si vous souhaitez avoir de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone. Nous prendrons rendez-vous afin de parler ouvertement dans un cadre agréable et dans une ambiance conviviale.

Service psychosocial

Inclure les proches dans le processus de soins et permettre aux familles de collaborer activement à la prise en charge de leur proche fait partie de notre philosophie.

Le service psychosocial soutient les membres de la famille dans cette tâche.

- Il leur permet de se familiariser avec l'établissement.
- Il les aide à construire et maintenir une relation avec l'établissement.
- Il les accompagne dans la réflexion sur les processus de changement induits par l'évolution de la maladie.
- Il sert de personne de référence quant au sujet des „protections juridiques“.
- Il leur propose des programmes éducatifs et des soirées thématiques.

Service social et coordination

Le service social et coordination s'occupe des dossiers d'admission des nouveaux résidents de la Maison de séjour et de soins „Beim Goldknapp“ ainsi que de la gestion de l'assurance dépendance. Il propose aussi un service d'information, de conseil et de soutien. En cas de besoin, le service assiste la famille et/ou l'entourage de la personne concernée dans les démarches administratives. Il les guide et les oriente vers les instances compétentes.

Service thérapeutique

Composée d'ergothérapeutes, de psychomotriciens et de kinésithérapeutes, l'équipe pluridisciplinaire du service thérapeutique a comme mission principale de promouvoir la motricité et la mobilité à tous les stades de la démence.

Parce que le mouvement et la mobilité ont une influence positive sur l'évolution de la maladie, toutes les mesures thérapeutiques ont comme objectif :

- de promouvoir l'autonomie le plus longtemps possible,
- d'atteindre la meilleure qualité de vie possible,
- d'observer une autodétermination constante.

Service kinésithérapie freelance

La Maison de séjour et soins recourt à des kinésithérapeutes externes pour la prise en charge des actes à prester dans le cadre de l'assurance maladie et suivant prescription médicale.

Service encadrement

Le service encadrement organise de nombreuses activités quotidiennes pour les résidents, et ce, dans la Maison de séjour et de soins (thé dansant, etc.), mais aussi à l'extérieur (sorties au cinéma, au musée, etc.) L'objectif de ces activités étant de lutter contre l'isolement social.

Le service organise aussi des activités spécifiques pour préserver l'autonomie des résidents en fonction de leurs besoins. Par ex. des jeux de mouvement pour préserver la mobilité et la motricité, des jeux de société pour préserver les capacités cognitives et la communication, etc. Le service est géré par la coordinatrice encadrement.

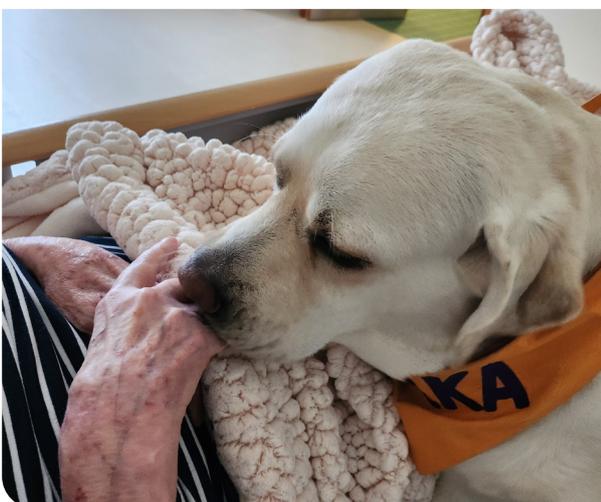
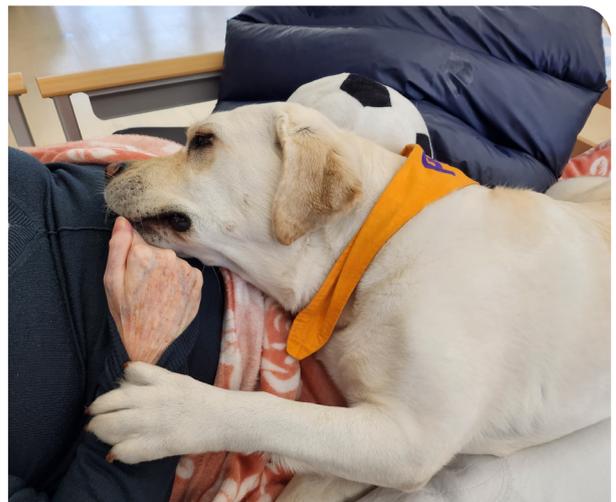
Interventions assistées par l'animal

Dans la maison de séjour et de soins, des chiens formés sont utilisés dans l'encadrement des résidents.

Afin de soutenir le bon déroulement des interventions assistées par l'animal, nous vous demandons :

- de ne pas distraire les chiens lors de leurs missions,
- de demander à l'accompagnateur si vous êtes autorisé à toucher le chien,
- de ne pas apporter ni donner de friandises aux chiens.
- Si vous amenez votre propre chien pour une visite à la maison de séjour et de soins, nous vous demandons de vous assurer que votre chien est toujours tenu en laisse et n'a aucun contact avec les chiens d'assistance.

Nous vous remercions pour votre soutien.



3. HÔTELLERIE

Vêtements et buanderie

Les résidents peuvent faire nettoyer leur linge personnel suivant un forfait par une entreprise de nettoyage externe (voir Annexe 4). Dans ce cas, cette dernière s'occupera de l'étiquetage (nominettes) de tous les vêtements.

Des confusions éventuelles de vêtements entre les différents résidents ne peuvent toutefois pas toujours être exclues.

Vous pouvez aussi décider de vous occuper vous-même du lavage du linge. Dans ce cas, le linge sale doit, pour des raisons hygiéniques, être enlevé deux fois par semaine. Par conséquent, ce système nécessite une quantité de vêtements moins importante. Vous devez nous apporter deux boîtes transportables avec un couvercle à fermeture hermétique. Celles-ci doivent être étiquetées avec le nom du résident, l'unité de vie ainsi que le numéro de la chambre du (de la) résident(e).

Ci-dessous vous trouvez un exemple de boîte :



Les draps de lit, les essuie-mains, les serviettes de bain et les gants de toilette sont mis à disposition du résident.

Garde-robe

Pour garantir un changement quotidien des vêtements, nous avons établi une liste avec les vêtements nécessaires. Les vêtements doivent être adaptés aux habitudes et au sexe du résident. Comme nos résidents ont besoin de plus de vêtements, nous vous prions d'en prévoir un nombre suffisant (voir Annexe 3). Il faut également prendre en compte que le lavage des vêtements dure en moyenne 7-10 jours. N'oubliez pas de renouveler régulièrement la garde-robe du résident lors de son séjour dans la Maison de séjour et de soins.

Nous vous prions de bien vouloir renoncer à **des vêtements composés de plus de 20% de laine**, même si ces vêtements sont étiquetés lavables. Les vêtements portant la signalisation „lavable à la main“  ou „lavage doux“  sont appropriés pour un usage à la maison, mais ils ne sont en aucun cas compatibles avec les réglementations de lavage (désinfection thermochimique) appliquées en maisons de retraite ou de soins. (voir Annexe 2)

Articles de toilettes

- savon et/ou gel de douche
- shampoing
- peigne et/ou brosse
- brosse à dents, dentifrice, éventuellement des produits pour nettoyer les prothèses dentaires, de la colle pour fixer les prothèses dentaires et un boîtier
- déodorant
- eau de toilette, ouate
- rasoir et/ou lame de rasoir, baume après-rasage pour les hommes
- crème hydratante et produits de beauté pour les dames

Manucure

Afin de pouvoir garantir une méthode de travail commune et qualitative des soins de manucure, nous mettons à la disposition de chaque résident un set manucure lors de son admission. Ce set est composé d'un boîtier, d'un coupe-ongles, de ciseaux à ongles, d'une lime à ongles et d'un repousse-cuticules. Vous trouverez le prix dans l'Annexe 4 du règlement d'ordre interne.

Restauration

Chaque unité de vie dispose d'une cuisine séparée où les repas de la journée sont préparés. Les résidents peuvent participer à la préparation des repas. Des boissons sont à tout moment à leur disposition. Nous facturons aux résidents un forfait journalier pour la consommation des boissons (voir liste de prix). Les membres de la famille du résident ont la possibilité de participer, sur réservation, aux repas dans l'unité de vie. Ces repas sont facturés aux familles.

Les repas sont servis aux horaires suivants :

le matin de 7 h 30 - 10 h 00

le midi de 12 h 00 - 13 h 30

la collation vers 15 h 30

le soir vers 18 h 00

„Betthupferl“ vers 21 h 30

Les heures de repas restent néanmoins flexibles et sont adaptées aux besoins et habitudes des résidents.

Nettoyage

Le nettoyage à fond se fait hebdomadairement. Les installations sanitaires sont nettoyées tous les jours (W.-C., lavabo, douche).

Service technique

Veuillez signaler tous les dégâts que vous constatez dans la chambre au service technique de la maison. Les réparations se font selon l'ordre d'urgence. Pour des réparations d'ordre personnel, le matériel et les heures sont facturés au résident.

4. SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

La prise en charge médicale

Nous collaborons avec plusieurs médecins. Afin de garantir un encadrement médical de qualité et un suivi quotidien au résident, chacun d'entre eux assure une présence hebdomadaire dans les unités de vie dont il s'occupe.

Ils assurent une permanence (en soirée, les week-ends et les jours fériés) pour prendre en charge les urgences.

Pour cet encadrement médical, une visite hebdomadaire est facturée (C1C, code CNS pour résidents en maison de soins) au résident, le remboursement est opposable à la CNS. Ce montant est facturé même si le résident est absent lors de la visite physique. Toutefois, une intervention médicale supplémentaire pendant la nuit, le week-end ou un jour férié ne sera pas facturée.

La direction et son personnel se réservent le droit d'appeler un médecin ou d'hospitaliser le résident s'ils le considèrent comme nécessaire. La direction décline toute responsabilité en cas de non-respect de l'ordonnance médicale par les résidents et leur entourage. Il est strictement interdit de conserver des médicaments dans les chambres et de prendre des médicaments qui n'ont pas été prescrits par un médecin. Les médicaments sont distribués aux résidents par le personnel suivant prescription médicale. Les médicaments, apportés lors de l'admission dans la maison, doivent être remis au personnel soignant.

Si une visite médicale externe s'impose, nous demandons à la famille de bien vouloir accompagner le résident. En cas d'empêchement, un membre du personnel l'accompagnera à cette visite externe. Les frais qui résultent de cette visite (p.ex. : frais de taxi, d'ambulance...) seront facturés au résident. L'accompagnement par un membre du personnel lui sera également facturé (cfr Annexe 4).

Autres prestations de prise en charge médicale spécialisée

En plus des médecins traitants, notre Maison de séjour et de soins travaille en collaboration avec des médecins spécialistes, un neurologue, un psychiatre, un dermatologue et un médecin dentiste. Ces derniers consultent sur place.

Nous travaillons également en étroite collaboration avec une orthophoniste qui intervient, entre autres, en cas de dysphagie.

Pharmacie

Nous collaborons avec plusieurs pharmacies de la région. Elles fournissent les médicaments prescrits par les médecins traitants. Les médicaments sont facturés au résident.



5. VISITEURS

Il n'existe pas d'heures de visite fixes. Nos résidents peuvent recevoir de la visite à n'importe quel moment de la journée. Si le résident quitte la maison accompagné par un visiteur, ce dernier doit respecter la consigne suivante :

- il doit communiquer au personnel son nom et son numéro de téléphone (de préférence le numéro de son téléphone portable),
- il doit informer le personnel sur la durée d'absence du résident et la destination.

Nos résidents peuvent participer à diverses activités au sein ou en dehors de la Maison de séjour et de soins. Afin de vous éviter un déplacement inutile, nous vous prions de vous informer à l'avance auprès du responsable afin de savoir si le résident sera présent lors de votre visite.

La porte d'entrée donnant accès aux unités de vie est équipée d'une caméra. Celle-ci permet au personnel de l'accueil d'ouvrir automatiquement la porte quand vous désirez quitter la maison (uniquement en présence d'une personne à l'accueil).



6. LA CHAMBRE DU RÉSIDENT

La chambre du résident se trouve dans un état impeccable lors de son arrivée. La chambre peut être décorée et aménagée selon ses goûts personnels. Des cadres peuvent être fixés aux murs. Notre service technique se charge de la fixation, mais il ne peut pas être sollicité pour le montage des meubles.

Il n'est pas permis de fixer des accessoires aux murs de la salle de bains. Il est déconseillé de garder des objets de valeur dans les chambres.

Les portes des chambres ne sont pas fermées à clé durant la journée. Pendant la nuit, le personnel ferme les portes des chambres de l'extérieur. Le résident a néanmoins la possibilité de sortir de sa chambre à tout moment.

Équipement de base d'une chambre dans les unités de vie

- lit de soins
- chevet
- armoire
- armoire de salle de bains avec set manucure individuel
- rideaux
- table avec 1 chaise et 1 fauteuil
- draps de lit
- serviettes de bain, essuie-mains, gants de toilette

Équipement de base dans l'unité de vie „Oase“

- lit de soins
- chevet
- armoire

Lors du transfert d'un résident d'une unité de vie à l'unité de vie „Oase“, la famille doit se concerter avec le responsable au sujet de l'enlèvement des meubles.

En cas de décès, la chambre doit être vidée endéans les 10 jours. Au-delà du 5e jour, l'établissement se réserve le droit de ranger la chambre et de stocker les affaires personnelles dans un dépôt. Les frais de dépôt, à partir du 11^e jour, sont facturés au résident au prix (cfr Annexe 4 du règlement d'ordre interne : « Frais de dépôt par jour »). Si aucun autre arrangement n'est décidé avec la Maison de séjour et de soins, la durée maximale de dépôt est de 1 mois.

Télévision

Le résident a la possibilité de faire installer une télévision dans sa chambre. Un forfait mensuel est facturé pour son utilisation. Cependant, nous tenons à vous informer qu'il est déconseillé qu'une personne atteinte d'une maladie démentielle regarde seule la télévision, sans surveillance. Le salon de chaque unité de vie est équipé d'une télévision commune, accessible à chaque résident.

Sécurité

Nous déclinons toute responsabilité pour des objets gardés dans votre chambre. C'est pourquoi nous vous demandons de ne pas y stocker des objets de valeur tels que bijoux, objets de décoration, etc.

Veuillez noter aussi que la Maison de séjour et de soins ne peut pas être tenue comme responsable pour la perte de vos objets personnels tels que :

- appareils auditifs
- lunettes
- prothèses dentaires
- etc.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est interdit d'apporter des appareils ménagers qui ne respectent pas les normes de sécurité ainsi que des produits chimiques dangereux. Des couvertures chauffantes, des plaques chauffantes et des fours électriques sont strictement interdits. Pour des raisons de sécurité, des objets inflammables sont également prohibés (par ex. : lampadaires, bougies, briquets, etc.).

Pour les mêmes raisons, la chambre ne peut pas être équipée de miroirs et de vitrines en verre. Si vous désirez installer un meuble avec des éléments en verre, vous devez demander au préalable l'autorisation à la Maison de séjour et de soins.

Veillez à ne pas laisser traîner d'objets dans les couloirs. Les voies de secours doivent toujours être dégagées. Les voies et sorties de secours sont indiquées selon les exigences légales.



Chambre standard



Aperçu de l'Oase

7. ARGENT DE POCHE

La gestion de l'argent de poche pose souvent un problème aux résidents. C'est pourquoi nous tenons à vous informer qu'ils n'ont pas besoin d'argent liquide.

Les dépenses suivantes ne sont pas incluses dans le prix de l'hôtellerie :

- les dépenses faites au restaurant
- les loisirs
- les dépenses lors d'excursions diverses
- les achats personnels
- les visites chez le coiffeur
- la pédicure
- l'opticien
- l'audioprothésiste
- la pharmacie
- d'autres prises en charge médicales
- ...

Une facture de tous ces frais supplémentaires sera envoyée au résident tous les mois.

8. OFFRES ET INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Interdiction de fumer

Nous tenons à vous informer que, conformément à la loi du 11 août 2006, il est interdit de fumer sur le terrain de la Maison de séjour et de soins.

Parking

Pour votre confort, notre Maison de séjour et de soins dispose de plusieurs parkings dont un parking visiteurs.

Restaurant

Dans la Maison de séjour et de soins se trouve également un restaurant ouvert au public.

Salon de coiffure

Le salon de coiffure se trouve à côté de l'entrée principale au rez-de-chaussée. Le personnel soignant peut fixer un rendez-vous. Le salon de coiffure envoie la facture au résident.



Salon de coiffure



„Kaffisstuff“

Audioprothésiste

Vous pouvez consulter un audioprothésiste au sein de notre établissement. Cette consultation sera facturée séparément.

Opticien

Sur demande, vous pouvez faire appel à un opticien. Cette consultation sera facturée séparément.

Pédicure

Vous pouvez bénéficier d'une pédicure. Adressez-vous au personnel soignant, qui fixera un rendez-vous avec les pédicures qui travaillent en collaboration avec notre maison. Ce service sera facturé séparément.

Amicale de l'ala

Créée en 2019 par des employés de l'Association Luxembourg Alzheimer, l'Amicale de l'ala s'engage pour le bien-être des personnes atteintes d'une démence et leur propose un soutien tant matériel que moral.

Concrètement, les objectifs de l'Amicale sont les suivants :

- échanger au sujet de la démence,
- poursuivre des intérêts culturels,
- proposer des activités de loisirs.

Si vous souhaitez devenir membre de l'Amicale de l'ala, n'hésitez pas à envoyer un mail à : Amicale@alzheimer.lu



„Momentum“

Le „Momentum“ se trouve au rez-de-chaussée entre les unités de vie et l'entrée principale et elle est accessible à tout moment.

Dans la salle de recueillement est installée, depuis 2014, le tableau „In memoriam“ qui commémore les résidents décédés. Chaque résident crée deux petites toiles dont une sera intégrée, au moment de son décès, dans le tableau de commémoration. On y trouve également un livret commémoratif qui évoque les résidents décédés au cours de l'année.

Jardin

Le jardin est à la libre disposition des résidents. Ils peuvent en profiter à condition d'être accompagnés par un membre du personnel. S'ils sont accompagnés par un membre de leur famille ou un visiteur, nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident. Si la porte du jardin est fermée de l'extérieur, veuillez utiliser la sonnette.

Comité d'éthique

Une démence est un fardeau pour l'entourage, mais aussi pour la personne concernée. Souvent on ne comprend pas la personne, le message qu'elle veut nous transmettre. De même, on hésite à prendre des décisions à sa place. Vous vous sentez seul ? Vous vous trouvez dans une situation qui vous semble ingérable ? Vous devez prendre des décisions difficiles et vous ne savez pas comment procéder ?

Contactez le comité d'éthique :

par mail : ethik@alzheimer.lu

par courrier : Comité d'éthique

Association Luxembourg Alzheimer

B.P.5021

L-1050 Luxembourg

ou déposez vos doléances dans la boîte aux lettres de la Maison de séjour et de soins.

Nous déclinons toute responsabilité
pour les vêtements et objets déposés
dans les lieux publics de la maison.



Nous vous souhaitons un agréable séjour
dans notre maison.

CONTACTS

Association Luxembourg Alzheimer

B.P. 5021
L-1050 Luxembourg

Accueil : 26 007 - 1
Fax : 26 007 - 205
Internet : www.alzheimer.lu
E-mail : info@alzheimer.lu

Comptes de l'Association Luxembourg Alzheimer

CCPL : LU17 1111 0004 6577 0000
BCEE : LU50 0019 1000 4179 5000
BGL : LU91 0030 1129 3258 0000
CCRA : LU03 0090 0000 0640 0493

Fondation Alzheimer

La fondation Alzheimer est reconnue d'utilité publique et peut recevoir des dons qui sont déductibles sur la déclaration d'impôts.

E-mail : fondation@alzheimer.lu



Comptes de la Fondation Alzheimer

BCEE : LU06 0019 1000 6828 3000
BILL : LU11 0029 1565 1646 9200
BGLL : LU49 0030 1128 5679 0000

SERVICES DE L'ALA

- Service social et coordination
- Service psychologique
- Service thérapeutique
- Comité d'éthique
- Service de conseil en matière d'adaptation du logement
- Formations continues pour les professionnels et les proches
- Helpline (24/24) : 26 432 432
- Groupes d'entraide

STRUCTURES DE L'ALA



FOYER ESPÉRANCE

51, rue Zénon Bernard
L-4031 Esch/Alzette

Tél. 26 007-380



FOYER DOMINIQUE MARTH

45, rue Nicolas Hein
L-1721 Dommeldange

Tél. 26 007-340



FOYER MINETTSHEEM

6, rue de la Fontaine
L-3726 Rumelange

Tél. 26 007-400



FOYER GËNZEKOLD

1, Daehlerbaach
L-9644 Dahl

Tél. 26 007-320



FOYER VILLA REEBOU

104, rue de l'Hôpital
L-3488 Dudelange

Tél. 26 007-360



FOYER BONNEVOIE

145, route de Thionville
L-2611 Luxembourg

Tél. 26 007-300



MAISON DE SÉJOUR ET DE SOINS «BEIM GOLDKNAPP»

8, Gruefwee
L-9147 Erpeldange/Sûre

Tél. 26 007-500



ala plus - Service d'aide et de soins à domicile

145, route de Thionville
L-2611 Luxembourg

Tél. 26 007-420
